



Conseil communal de Vufflens-la-Ville
Procès-verbal
Séance du mercredi 24 mars 2021

PV 1-2021

1. ACCUEIL, CONTRÔLE DES PRÉSENCES

Le Conseil ayant été régulièrement convoqué pour 20h, le Président, M. Hervé Bandini, ouvre la séance, en saluant les membres de l'assemblée et de la Municipalité ainsi que la presse. Dans le respect des mesures de protection face au Covid-19, le port du masque est obligatoire, exception faite pour les orateurs lors de leur prise de parole. La présence du public n'est pas autorisée.

Le procès-verbal de la séance est pris Mme Noémie Girard, secrétaire suppléante.

Quorum

39 membres présents, 6 membres absents excusés.

Note : lors de la séance, il a été annoncé 38 membres présents, 6 membres excusés, 1 membre absent non excusé ; toutefois, ce dernier est finalement arrivé avec quelques minutes de retard.

Ordre du jour et documents

La convocation, contenant l'ordre du jour, a été adressée par écrit le 9 mars 2021. Dans les documents figuraient les objets à traiter le soir même, les annexes y relatives ainsi que le procès-verbal de la séance du 16 décembre 2020.

Le Président soumet à l'assemblée une modification de l'ordre du jour, en raison du dépôt d'une motion par MM. Raymond Lambelet, René Parrat et Joseph Vanderweckene. Cette « Motion COFIN » est intégrée après les communications de la Municipalité, les points suivants s'en trouvent donc décalés.

Sans objection de la part de l'assemblée, le Président considère que l'ordre du jour ainsi modifié est accepté et suivi tel que proposé.

2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 16 DÉCEMBRE 2020

Dans son intervention en page 11, point 3, du procès-verbal, M. Pierre Baumann demande la suppression de la fin de la phrase « [...] et relève que quelqu'un pourrait soutenir ce Prix, par exemple, un astronaute... ! ». Son commentaire se termine donc ainsi : « Pour toutes ces réflexions, M. Baumann estime qu'une commission soit nommée pour étudier cette proposition de près. ».

Avec cette modification, le procès-verbal de la séance du Conseil communal du 16 décembre 2020 est accepté à la large majorité moins une abstention.

M. Hervé Bandini remercie Mme Noémie Girard pour la qualité du travail effectué.

3. ASSERMENTATION D'UNE NOUVELLE CONSEILLÈRE COMMUNALE

Pour donner suite à la démission du Conseil communal de M. Frédy Cuérel, Mme Mary Equey, figurant en tête des « viennent ensuite », est assermentée par le Président et accueillie par acclamation par l'assemblée.

4. COMMUNICATIONS DU BUREAU

M. Hervé Bandini relève que l'activité du Bureau est soutenue en cette période. A cet égard, il remercie l'équipe, renforcée de scrutateurs supplémentaires, qui a officié lors du dépouillement de la votation populaire et des élections du 7 mars dernier. Les cinq personnes en service de piquet ont pu être libérées rapidement. Le Président souligne que le travail s'est fait de manière disciplinée, professionnelle et assidue.

M. Hervé Bandini adresse ses sincères félicitations aux membres sortants du Conseil qui ont été réélus ainsi qu'aux Municipaux. Il rappelle d'ailleurs que le 2^e tour de la Municipalité aura lieu dimanche 28 mars 2021.

Il annonce également que M. Pascal Berchier, élu à la Municipalité, a démissionné du prochain Conseil ; les listes vont donc être ouvertes pour l'élection des suppléants (1^{er} tour).

Au chapitre de l'utilisation du Fonds du Conseil communal (séance du 16 décembre 2020), le Président annonce que, plutôt de recréer une instance, c'est le Bureau qui assumera cette mission.

5. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ

M. Olivier Duperrut, Syndic

Personnel communal

Je vous annonce l'engagement de Mme Nicole Steiner au poste de Préposée au contrôle des habitants. Officiellement, elle débutera son activité le 1^{er} avril 2021, mais vient déjà tous les vendredis au bureau communal. Depuis plusieurs années, elle exerce ce métier avec sérieux et compétence et nous sommes très contents de la compter parmi nous.

Je profite également pour remercier notre Secrétaire municipale Mme Böhlen qui a remplacé Mme Gindroz durant sa quarantaine au mois de décembre et pour effectuer la transition jusqu'au 1^{er} avril 2021, secondée par notre Boursière Mme Nijenhuis.

M. Panchaud a remplacé son collègue M. Batista durant le temps de son isolement dû au COVID-19, ce dont il est remercié.

Affiliation LPP

Depuis le 1^{er} janvier, je vous informe être affilié à la CIP en tant que Syndic avec un taux d'occupation de 30 %. La Municipalité a engagé cette démarche étant donné que depuis le début de cette année, nous transformons notre exploitation agricole en société anonyme qui gèrera le domaine familial.

Photos reçues de nos habitant(e)s

Je profite de la parole qui m'est donnée pour remercier les citoyennes et citoyens qui nous envoient régulièrement des photos de notre beau village. Nous les insérons régulièrement sur le site communal, et prochainement une page sera dédiée dans le BIOV. Vous pourrez également les découvrir dans le rapport de gestion 2020.

N'hésitez pas à nous faire parvenir vos plus belles photos.

Point de situation sur le développement de la ZI

Parcelle 930 communale : le permis de construire a été délivré à l'entreprise Demaurex SA le 3 février 2021. Les travaux devraient prochainement débuter.

Parcelle 920 – Coop : le chantier conséquent est en cours, vraisemblablement encore une année.

Parcelle 922 – Frutiger : les travaux de construction du bâtiment administratif sont en cours. Le chantier devrait se terminer à la fin de l'année.

Parcelle 926 – H 2M : le chantier conséquent est en cours encore une année. Toutefois, des secteurs ont d'ores et déjà reçu des autorisations d'exploiter. Le permis d'utiliser sera délivré une fois le site totalement terminé.

Parcelle 921 - Yvimmo SA (Matthey Transport SA) : divers secteurs ont d'ores et déjà reçu des autorisations d'exploiter. Le permis d'utiliser sera délivré une fois le site totalement terminé.

WC publics - Rapport de minorité au préavis 14/2019

Pour faire suite à ce rapport, la Municipalité a répondu dans le cadre du préavis 2/2021 en proposant la création de WC publics à la grande salle. De ce fait, nous ne donnerons pas suite au crédit d'étude demandé d'un montant de Fr. 30'000.00.

Au nom de la Municipalité, je félicite toutes les Conseillères et tous les Conseillers qui se sont présentés sur la liste d'Entente communale du Conseil communal et qui ont été tous réélus ainsi qu'aux futur(e)s Conseillères et Conseillers qui vont nous rejoindre à partir du 1^{er} juillet.

Et pour terminer, j'adresse un message particulier à M. Berchier pour son élection au sein du corps municipal. Nous sommes heureux de l'accueillir prochainement en compagnie des élus sortants.

M. Michel Gruaz, Conseiller municipal

En préambule, au nom des trois membres de la Municipalité candidats à leur réélection, merci aux conseillères, conseillers, citoyennes et citoyens pour la confiance qui nous a été témoignée le 7 mars dernier. Celle-ci constitue une motivation supplémentaire pour les activités qui nous attendent.

Domaine l'eau

L'année 2020 fut à nouveau chaude et sèche, pour preuve le volume total d'eau pompé de notre puits s'est avéré plus de 9 % supérieur à celui de 2019. Les ventes d'eau de l'EIEVMV aux 3 communes ont atteint 232'716 m³ contre 214'672 en 2019 soit plus 18'044 m³.

Le coût de remplacement de la conduite d'eau de la route du Moulinet s'est élevé, après prise en compte d'une modeste estimation de participation ECA, à Fr 98'374.- contre un montant TTC de Fr 131'100.- demandé dans le préavis n°4/2020. L'implantation de cette conduite dans la parcelle agricole a permis une économie importante. Merci aux propriétaires et au fermier de cette parcelle pour leur accord.

Nous avons signé 11 servitudes pour des conduites d'eau communales implantées sur terrains privés. Cette mise à jour nous permet, le cas échéant, de pouvoir intervenir sur ces parcelles en cas de fuite et elle règle des situations qui auraient dû faire l'objet de servitudes avant l'implantation de ces conduites sur terrains privés.

Nous avons déploré récemment une nouvelle fuite sur la conduite PE posée en 1992 sous la route de la Poste. Pour les intéressés j'ai apporté le raccord défectueux qui prouve que les deux parties n'étaient pas totalement accolées ce qui a provoqué à la longue la rupture de la soudure. Nous disposons globalement d'un réseau que l'on peut qualifier de récent et déplorons malheureusement des fuites de ce genre qui résultent de malfaçons, ce qui est une déception pour la Municipalité.

Mobilité

Nous avons eu en décembre confirmation de la DGMR du fait que notre population, et en particulier les élèves des collèges de Penthalaz et Cossonay, bénéficieront d'une ligne de transport public entre la gare de Bussigny et celle de Cossonay-Penthalaz. Dès la rentrée scolaire d'août ces bus circuleront du lundi au vendredi et dès le changement d'horaire de décembre également les week-ends. En fonction du nombre d'élèves total des villages de Mex, Vufflens-la-Ville et Penthaz, il n'est cependant pas exclu qu'un transport purement scolaire soit encore nécessaire pour une partie des élèves d'un des trois villages. Microgis, entreprise spécialisée chargée d'organiser les transports scolaires, définira l'organisation définitive des transports dès août 2021. Une demande de doublement des bus a été adressée aux TL et à la DGMR par l'Asivenoge mais sans succès.

A la suite d'une demande de la Commune, les CFF ont procédé à l'assainissement du chemin qui permet d'accéder au parking sauvage de la halte CFF. Bien que les CFF aient demandé la mise à ban de leur parcelle autour de la halte, ils n'ont, à ce jour, pas apposé d'interdiction de stationnement et n'ont donc pas verbalisé.

AIEV

Cette image peu ragoûtante montre ce que les habitants des communes de l'AIEV n'hésitent pas à jeter dans les toilettes. De tels objets sont évidemment susceptibles de boucher des canalisations et de provoquer des coûts d'intervention importants. Merci de ne pas jeter n'importe quoi dans les WC.

Police

Qu'on se le dise : à Vufflens-la-Ville, les règles de la circulation routière sont à respecter comme partout ailleurs. Aussi tout parcage sur un trottoir, tout comme celui en dehors des cases, sur la route de Bovon par exemple, peut valoir une amende au contrevenant.

Mise de bois

Elle aura à nouveau lieu cette année, soit le 24 avril à 10h30. Les stères seront misés au même endroit que ces dernières années, soit à proximité de notre ancienne décharge.

M. Eric Maeder, Conseiller municipal

École

La place de jeux de l'école a été vandalisée en date du 4 février dernier. Des personnes ont fait un feu sur un des jeux de marelles ce qui a abîmé la peinture. Une plainte a été déposée.

Le 16 mars au matin, des jeunes n'ont rien trouvé de mieux que de faire brûler un sac à dos à l'intérieur du bâtiment, avant de prendre le bus scolaire. Les enseignantes ont senti une odeur de fumée à leur arrivée. Aucune personne n'a pour l'instant été identifiée par la gendarmerie qui s'est déplacée.

SDIS Région Venoge

Jeudi 18 mars, à 23h21, le SDIS Région Venoge a été alarmé pour un feu de forêt à proximité de la halte gare CFF Vufflens-la-Ville. À leur arrivée sur place, ils ont constaté qu'une cabane de jardin brûlait le long de la Venoge, à 100m sur la gauche au bas de l'Arzillier. Les causes ne sont pas connues à l'heure actuelle. Une enquête est en cours.

Grande salle

Le projecteur (beamer) qui était au budget 2020 a été installé fin décembre, à notre grande satisfaction, comme vous pouvez le constater.

Route du Cuvillard

Pour la sécurité des enfants qui utilisent le passage piétons, masqué par le stationnement de plusieurs voitures qui viennent chercher les enfants, nous avons eu une discussion avec l'inspecteur de la signalisation qui nous conseille de sécuriser de la manière suivante :

- Marquer la ligne jaune manquante interdisant l'arrêt volontaire avant un passage pour piétons.
- Poser 4 potelets sur la tortue et transformer la ligne discontinue avant les pavés en une surface interdite d'arrêt.

Dans un 2ème temps, légaliser une interdiction de stationner des deux côtés de la chaussée. Ces travaux seront exécutés dès que les conditions météo le permettront.

Place de jeux en Marteley

Le 10 février, une rencontre avec les jeunes a été organisée pour leur présenter le futur aménagement du skate-park. Ils sont très satisfaits du projet présent. Les éléments usagés du skate-park ont été évacués avant qu'un enfant ne se blesse.

Les jeux qui restent, balançoires, tour de grimpe etc. seront évacués après les vacances de Pâques. Le début des travaux de rénovation de la place va commencer fin avril, dès que la date de livraison des jeux sera connue.

Nous avons reçu une réponse favorable du Fonds du Sport Vaudois qui nous soutient à raison de Fr. 7100.- pour la réalisation du skate-park.

M. Olivier Berthoud, Conseiller municipal

Piscine intercommunale de Cossonay

Les travaux avancent selon le planning prévu et l'ouverture au public aura lieu cet été.

Le site comprendra un bassin de 25 mètres et de 5 lignes d'eau, permettant d'accueillir des compétitions régionales et des matchs de waterpolo, ainsi qu'un petit bassin, avec fond modulable, pour l'apprentissage de la natation.

Une cafétéria sera également à disposition du public.

Mme Caroline Jaughey, Conseillère municipale

Cours BLS

La Municipalité a reçu récemment de la part de First Responders Vaud des chiffres concernant les statistiques des personnes ayant installé l'application suite aux différents cours BLS qui ont été prodigués par Emergency Training Center en 2019 et 2020.

Il ressort de ces statistiques que sur les 31 personnes ayant suivi ces cours, 12 d'entre elles ont installé l'application.

Je tiens ici à rappeler l'importance d'installer cette application afin de multiplier les chances de survie d'une victime d'un arrêt cardiaque.

Etant donné la situation sanitaire actuelle, nous avons eu confirmation de la part d'Emergency Training Center que le délai des cours de rafraîchissement pourra être allongé d'au moins 6 mois. Ce qui permettra donc pour les personnes ayant suivi les cours de base en août et en septembre 2019 de suivre les cours de rafraîchissement durant le 1^{er} semestre 2022.

Les personnes concernées par ces cours seront contactées en temps voulu.

Comme prévu au budget et comme annoncé lors du Conseil Communal du 28 octobre 2020, une session de formation de base aura lieu, pour autant que la situation sanitaire le permette, au second semestre 2021 (à condition que le minimum de 6 personnes inscrites soit atteint)

Que ce soit pour les cours de base ou les cours de rafraîchissement, la Municipalité a demandé des offres comparatives auprès de plusieurs organismes.

Sécurité sur le chemin de l'école

Pour faire suite au postulat du 12 novembre 2019 « Enjeux d'une mobilité sécurisée : favoriser la sécurité des écoliers sur le chemin de l'école compatible avec un plan général de mobilité du village » la Municipalité a rencontré la commission nommée à cet effet le 22 septembre dernier, laquelle lui a remis son rapport contenant plusieurs pistes de réflexion.

Dans l'optique de sensibiliser les enfants, mais aussi les parents, sur les dangers de la route, de mettre en avant les bonnes attitudes sur le chemin de l'école et de promouvoir la mobilité douce, la Municipalité a rencontré, en décembre 2020, un graphiste afin de travailler avec lui sur l'élaboration d'un flyer. Celui-ci, dès

qu'il sera finalisé, sera distribué aux enfants de l'école de Vufflens-la-Ville, mais également à l'ensemble de la population afin que tous se sentent concernés.

Par ailleurs, plusieurs familles ont pris l'initiative il y a quelques semaines, de mettre en place une ligne de Pédibus en collaboration avec la Municipalité. Cette ligne rejoint le Moulin de la Palaz au collège, avec un arrêt qui se trouve actuellement au niveau du croisement Cuvillard-Grands Champs.

Il y a actuellement 7 familles qui se sont inscrites et qui s'organisent pour faire vivre ce pédibus, la Municipalité les en remercie vivement.

6. MOTION PROPOSANT LA CONSTITUTION D'UNE COMMISSION PERMANENTE DES FINANCES : « MOTION COFIN »

MM. Raymond Lambelet, René Parrat et Joseph Vanderweckene déposent une motion ayant pour but d'instituer une Commission permanente des finances.

Un exemplaire est remis, par écrit et signé, au Bureau, en main du Président.

M. René Parrat donne lecture de la motion.

En préambule, le Président rappelle aux Conseillers qu'il ne s'agit pas de voter les propositions de modifications, mais d'approuver la prise en considération de la motion et son renvoi à la Municipalité pour étude et rapport.

LE CONSEIL COMMUNAL DE VUFFLENS-LA-VILLE DÉCIDE

de prendre les décisions suivantes :

- La motion proposant la modification du Règlement pour le Conseil communal pour la constitution d'une Commission permanente des finances est prise en considération.
- La motion est renvoyée à la Municipalité pour étude et rapport.

Les décisions ci-dessus sont acceptées à la large majorité, moins 3 voix contre et 1 abstention.

7. PRÉAVIS MUNICIPAL N° 1/2021 « REMPLACEMENT DE LA CONDUITE D'EAU POTABLE DE LA GRAND-RUE ENTRE LA RUE DE LA POSTE ET L'ARZILLIER ET RÉFECTION DE LA CHAUSSÉE SUR LE MÊME TRONÇON »

Préavis municipal

Le préavis a été régulièrement déposé et figure dans le registre ad hoc.

Rapport de la Commission

Le rapport de la Commission – formée de MM. Jean-Yves Duperrut, René Parrat et Yves Trottet – est lu par M. René Parrat, Président.

Rapport de la Commission des finances

Le rapport de la Commission des finances – formée de Mmes Fanny Falconnet et Cynthia Fivaz, de MM. Pierre-Alain Cochand, Ludovic Jaugey et Quentin Riva – est lu par M. Quentin Riva, Président.

Discussion

- Concernant le déplacement de la signalisation 30km/h en direction du carrefour Arzillier – Grande-Rue, M. Dominique Blanc se demande si, dans son nouveau positionnement, le panneau ne risque pas d'être masqué par les places de parking et les poubelles ?
- M. Olivier Duperrut, Syndic, lui répond que le panneau sera avancé de 10m environ, en fonction du déplacement du trottoir. Cependant, le panneau sera bien visible, car il sera fixé en hauteur, sur le candélabre. Il précise également que l'îlot actuel sera supprimé.
- Question comptable de M. Joseph Vanderweckene. Concernant l'amortissement, est-ce que cela veut dire qu'on amortit sur le montant total brut malgré ce qu'on va toucher ? Donc, finalement, on amortit un montant supérieur à ce qu'on a réellement payé.
- M. Olivier Berthoud, Conseiller municipal, le rassure en soulignant qu'on amortira sur le montant effectivement dépensé. Le montant exact des subventions n'est cependant pas encore connu. On aura donc un amortissement inférieur à l'amortissement sur la totalité de l'investissement.
- M. Michel Equey se dit interpellé quant à la problématique relative à la procédure sur invitation soulevée par la Commission : comment la Municipalité compte-t-elle réagir sur ce point ? Sa deuxième remarque porte sur la parcelle privée n° 464, mentionnée en page 4 du préavis, qu'il a vainement cherchée sur le plan annexé, y compris en consultant le Registre foncier. De l'avis du Conseiller, il s'agit de la parcelle 764.
- M. Michel Gruaz, Conseiller municipal, relève tout d'abord que cet aspect des marchés publics n'a pas échappé à la Municipalité, ni au bureau d'ingénieurs en charge du dossier. Comme indiqué dans le préavis, la Municipalité se présente habituellement auprès du Conseil avec des soumissions rentrées. Or, selon l'expérience de la Municipalité et du bureau d'ingénieurs, on constate que le montant de celles-ci est systématiquement inférieur de 15 à 25% du montant estimé. Pour preuve, la route du Moulinet qui a coûté au final CHF 98'000.- alors que CHF 131'000.- étaient budgétisés. Si la Municipalité avait eu le temps de procéder selon les principes habituels, soit avec des soumissions rentrées, nous serions en-dessous du fameux seuil des CHF 500'000.-, raison pour laquelle la Municipalité a retenu la procédure sur invitation. Quant à la parcelle n° 464, la remarque de M. Equey sera examinée et clarifiée rapidement.
 - *Ajout au PV* : A la question de M. Equey relative au raccordement de la parcelle n° 464, M. Michel Gruaz, Conseiller municipal, répond au lendemain du Conseil que la parcelle 464 est celle sur laquelle est implantée la villa du chemin des Bois. Le propriétaire bénéficie d'un raccordement à la conduite d'eau de l'EIEVMV, laquelle sera abandonnée. Aussi cet abonné recevra de l'eau, depuis la nouvelle chambre du haut de l'Arzillier, grâce à la pose d'un tubage dans la conduite désaffectée.
- M. Pierre Baumann se dit préoccupé par le travail qui sera fait, car, dans la majorité des cas, les travaux effectués pour les tuyaux contenaient des malfaçons, voire carrément de la tricherie. Ce fut notamment le cas au chemin des Mainnesses, où les tuyaux ont été posés directement dans la glaise au lieu de lits de sable. Comment demander des comptes 28 ans après ? Serait-il possible de mandater une entreprise indépendante chargée de la surveillance des travaux ? M. Baumann, qui fait partie du Conseil depuis bientôt 50 ans, entend parler de ces mêmes problèmes avec les tuyaux depuis des décennies.
- M. Michel Gruaz, Conseiller municipal, lui répond que son inquiétude est aussi celle de la Municipalité, qui porte un soin particulier à ce que les travaux soient effectués dans les règles de l'art. Lui comme le bureau d'ingénieurs suivent les travaux de près. Bien qu'on ne sache pas encore quelle entreprise obtiendra l'appel d'offres, M. Gruaz certifie que, s'il s'agit du concessionnaire actuel, il n'y aura aucun souci à avoir, les conduites qui sont posées maintenant sont le fait d'un travail de spécialistes. La Municipalité a une confiance totale dans le travail qui a été fait récemment.

- M. Thierry Marchon estime que l'élimination de la zone pavée à l'entrée du village ne va pas réduire la vitesse des automobilistes. Il a de la peine à comprendre que la création d'un trottoir rectiligne, bien qu'il rétrécisse la route, puisse limiter la vitesse, en sachant qu'on se trouve dans la zone proche du carrefour. Il a l'impression que c'est contre-productif.
- M. Michel Gruaz, Conseiller municipal, lui répond que, dans un premier temps, l'élargissement du trottoir et le rétrécissement de la chaussée ne vont pas permettre aux automobilistes de rouler beaucoup plus vite. Par contre, il est évident que si les contrôles effectués devaient révéler que les voitures circulent plus vite qu'aujourd'hui, des dispositions seraient prises pour faire ralentir encore davantage. Pour rappel, la vitesse est de maximum 37 km/h.
- M. Olivier Duperrut, Syndic, précise que l'élargissement du trottoir va créer une chicane, ce qui signifie que lorsque deux voitures se croiseront, elles devront forcément ralentir. Il rappelle également qu'à l'heure actuelle, de nombreux automobilistes forcent le passage malgré la présence de l'îlot 30 km/h. Quant aux pavés au sol, que ce soit à l'entrée ou au milieu du village, ils ne sont pas forcément faits pour ralentir ; de l'avis de M. Duperrut, leur pose à l'époque était avant tout esthétique.
- M. David Goy souligne que, malgré le bruit engendré par cette zone pavée, elle présente tout de même l'avantage de permettre aux piétons de changer de côté. Qu'est-ce qui est prévu pour permettre aux passants, avec pousse-pousse par exemple, de traverser ?
- M. Michel Gruaz, Conseiller municipal, lui répond qu'à 30 km/h, les piétons doivent aussi faire attention à la circulation, car ils n'ont pas la priorité.
- Plusieurs conseillers relèvent qu'à cet endroit la limitation de vitesse est encore à 50 km/h !
- Selon M. David Goy, la réflexion qui doit être faite est la suivante : dans ce secteur où la limitation est de 50 km/h, il faut pouvoir manifester son intention de traverser aux automobilistes. Si la zone 30 était placée un peu plus en avant, le piéton aurait le droit de traverser où il le souhaite, tout en restant attentif puisqu'il n'est pas prioritaire. Peut-être faudrait-il changer la couleur du marquage au sol pour rendre la traversée sécuritaire ?
- A ce propos, Mme Françoise Sciboz se demande justement pourquoi ne pas avancer le 30 km/h de 80-100m en le plaçant directement à l'entrée ?
- M. Eric Maeder, Conseiller municipal, l'informe que c'est le service des routes, la DGMR, qui a décidé de l'emplacement de ce panneau. Il y a quelques années, quand la demande a été faite de mettre le 30 km/h depuis le départ de l'Arzillier, avec toute la route de Bovon et la route du Moulinet, la DGMR a refusé. Il précise aussi que si l'on voulait créer une zone 30 avant la descente de l'Arzillier, tout l'Arzillier devrait être à 30 km/h. La situation telle qu'elle est actuellement a été conçue, à l'époque, pour bien différencier la zone 50 de la zone 30.
- M. Guillaume de Buren rappelle que, dans une zone 30, le piéton a le droit de traverser partout, là où il se sent le plus en sécurité, mais qu'il n'est jamais prioritaire ! Les pavés actuels sont une fausse incitation à traverser : il s'agit d'un message problématique, en particulier pour les enfants, parce qu'il ne donne pas la priorité, mais l'impression de la priorité, alors que le droit n'est pas là. Afin de résoudre la situation, si l'on veut créer une continuité piétonne, il faut créer un passage jaune avant la zone 30, à peu près à l'endroit des actuels pavés.
- M. Patrick Vigouret qui n'habite pas très loin, souligne que, par expérience, l'endroit le plus dangereux pour traverser, c'est justement là où se trouve la zone pavée, la visibilité y étant très mauvaise. Dans les faits, s'il doit traverser, il le fait à l'intersection en haut de l'Arzillier, le seul endroit où l'on voit les voitures arriver de l'extérieur et de l'intérieur du village.
- Tout en sachant que ce n'est pas l'objet du soir, M. Nicolas Pittet se pose la question de savoir s'il ne serait pas plus simple de mettre tout le village à 30km/h ? Les règles seraient les mêmes partout.
- Sur le ton de l'humour, M. Hervé Bandini, demande si M. Eric Maeder, Conseiller municipal, souhaite redire encore une fois que nous n'avons pas le droit... ?!

- Selon M. Eric Maeder, Conseiller municipal, le projet de mettre tout le village à 30km/h serait une bonne solution. Mais il faut se recentrer sur l'aspect d'urgence du préavis : une conduite d'eau à changer et un arrêt de bus à créer. La problématique de la zone 30 peut être reprise après coup. A toute fin utile, il rappelle que le BPA est un intervenant de plus dans cette question de la prévention routière.
- M. Nicolas Pittet propose de lancer l'idée pour que le projet se fasse le plus tôt possible.
- M. Hervé Bandini, Président, propose de suggérer à la Commission municipale de mobilité de garder ces mesures en mémoire.
- Dans le cas de figure où le 30 km/h ne passerait pas, M. David Goy demande la réalisation d'un passage piétons, au moins.
- M. Eric Maeder, Conseiller municipal, souligne que la politique cantonale est clairement de supprimer les passages piétons. La Municipalité s'est battue pour conserver celui qui se trouve en zone 30 devant l'école, mais s'est vue contrainte de supprimer celui qui était sur le carrefour de la Grand-Rue. Dans le cadre du 2^e préavis, un passage piétons a pu être obtenu sur la route de Bovon, car de nombreux enfants l'utilisent.
- M. Michel Equey souligne que la DGMR a été consultée et a donné son accord pour le déplacement du panneau 30 km/h de 10m ; pourquoi alors se demande-t-il ne pas le déplacer de 20m de plus ?
- M. Olivier Duperrut, Syndic, qui habite le bout régional de l'étape (!), n'est pas persuadé que le déplacement d'un panneau 30km/h de 10m avant ou de 20m après ne change grand-chose par rapport au respect de la limitation de vitesse de certains automobilistes qui entrent ou sortent du village. Quant au sujet de la zone pavée, il précise que celle devant l'église, notamment, sera aussi abolie. L'entretien de ces zones pavées est onéreux, il représente des frais ponctuels tous les 20-25 ans environ. C'est donc aussi une question d'économie pour la Commune et ses citoyens.
- M. Hervé Bandini, Président, pense également que l'adoption du préavis tel que proposé n'interdit pas la discussion future sur les aménagements et les améliorations.
- Mme Stéphanie Reda relève qu'à l'heure actuelle, les piétons qui descendent du trottoir pour se rendre sur le chemin des Bois en direction du refuge, le font sans passage piétons puisqu'il n'existe pas. Faut-il laisser les choses en l'état parce qu'il n'y a pas eu d'accidents jusqu'à aujourd'hui... ?
- M. Olivier Duperrut, Syndic, observe que de nombreux piétons n'utilisent même pas le trottoir du côté village, ils longent le verger du côté de chez les Duvoisin ! A quoi servent les trottoirs s'ils ne sont pas empruntés ?
- Mme Stéphanie Reda rappelle que nous allons vers une augmentation du trafic, donc une augmentation des risques. Il n'y a donc que deux solutions pour résoudre le problème : soit la création d'une zone 30 dès l'entrée du village, soit la conservation du 50 km/h, mais avec un passage piétons sécuritaire.
- M. Hervé Bandini, Président, abonde dans le sens des discussions, mais souligne que, pour avancer, soit on vote le préavis, soit on l'amende.
- M. Guillaume de Buren souhaite rappeler que la Commission mobilité-sécurité a deux mandats, l'un, urgent, concernant l'école et l'autre sur l'ensemble de la mobilité à l'échelle du village ; il propose donc que ces points soient portés dans cette commission et discutés avec la Municipalité.
- M. Hervé Bandini, Président, le remercie pour cette solution pragmatique, clôt la discussion et propose à l'assemblée de procéder au vote.

Adoption du préavis

Le préavis est soumis à l'adoption du Conseil communal qui :

LE CONSEIL COMMUNAL DE VUFFLENS-LA-VILLE

- vu le préavis municipal N° 1/2021 du 24 février 2021 ;
- ouï le rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet ;
- ouï le rapport de la Commission des finances ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

DÉCIDE

d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 850'600.- pour :

1. Le remplacement de la conduite d'eau potable de la Grand-Rue entre la rue de la Poste et l'Arzillier et la réfection de la chaussée sur le même tronçon.
2. D'autoriser la Municipalité à contracter un emprunt maximum de CHF 850'600.- destiné à financer les investissements décrits ci-dessus.
3. D'amortir cet investissement pour le réseau d'eau par la subvention ECA sur les travaux de remplacement des conduites et du bouclage, et le solde par prélèvements du compte 9280.06 « Financement spécial réseau d'eau potable » sur une durée de 30 ans, conformément à l'article 17 du Règlement sur la comptabilité des communes.
4. D'amortir l'investissement, relatif aux autres travaux décrits dans ce préavis. Sur une durée de 30 ans.
5. Pour l'entier de l'investissement, les charges s'élèveront annuellement à Fr. 36'900.-.

Le préavis N°1/2021 est accepté à l'unanimité.

8. PRÉAVIS MUNICIPAL N° 2/2021 « CRÉATION DE DEUX RAMPES D'ACCÈS AU BUS SUR LA ROUTE DE BOVON AU NIVEAU DE LA GRANDE SALLE, RÉFECTION DE LA ZONE NORD-OUEST DE LA GRANDE SALLE ET CRÉATION D'UN WC PUBLIC »

Préavis municipal

Le préavis a été régulièrement déposé et figure dans le registre ad hoc.

Rapport de la Commission

Le rapport de la Commission – formée de MM. Raymond Lambelet, Samuel Berthoud et Guillaume de Buren – est lu par M. Guillaume de Buren, Président.

Rapport de la Commission des finances

Le rapport de la Commission des finances – formée de Mmes Fanny Falconnet et Cynthia Fivaz, de MM. Pierre-Alain Cochand, Ludovic Jaugé et Quentin Riva, Président – est lu par M. Ludovic Jaugé.

Discussion

- M. Pierre Baumann soutient très fortement le rapport de la Commission, particulièrement les questions qui restent ouvertes : l'absence d'un abribus ainsi que l'absence d'une zone 30. Dans ce secteur, une limitation de vitesse à 30 km/h lui paraît en effet indispensable, d'autant plus qu'un

ralentisseur va être supprimé et que la bande où les usagers attendent est étroite (2m). S'il y a beaucoup d'enfants qui prennent le bus à cet endroit, il y a un risque important qu'ils passent sur la route – où les automobilistes circulent, rappelle-t-il, à 50 km/h. A-t-on une idée du nombre de personnes qui occupera le sol aux heures d'affluence ?

- M. Michel Gruaz, Conseiller municipal, l'informe que l'installation électrique sera planifiée de façon à ce que l'on puisse envisager de raccorder un abribus dans un deuxième temps ; il relève toutefois que dans les localités de l'importance de Vufflens, il y a peu, voire pratiquement pas, d'endroits où il y a un abribus. Quant à l'occupation au sol, M. Gruaz estime que ce n'est pas un arrêt qui va attirer beaucoup d'usagers, car la plupart des élèves prendront le bus devant l'église (dans une direction comme dans l'autre). Pour ce qui est de l'absence du 30km/h, on se trouve à nouveau face à la problématique du passage piétons qui, à cet endroit, est prévu. Il rappelle que l'aménagement d'un passage piétons dans une zone 30 n'est en règle générale pas admis. Pour des questions de sécurité, la Municipalité a donc préféré opter pour une limitation de vitesse à 50 km/h avec un passage piétons. Finalement, M. Gruaz précise que la nouvelle rampe qui va être construite sera un ralentisseur, sur une distance plus longue qu'auparavant, ce qui signifie que les véhicules devront nécessairement ralentir.
- Concernant la réfection du parking de la Grande Salle, Mme Fanny Falconnet se demande s'il est vraiment nécessaire de supprimer l'un des trois arbres.
- « On va sauver un arbre et tuer un castor ! » plaisante M. Michel Gruaz, Conseiller municipal. Il précise toutefois qu'il s'agit de l'arbre qui a le plus déformé les places de parc à cause de ses racines. Evidemment, sa suppression sera mise à l'enquête et il est possible que l'on puisse en planter un nouveau avec des racines droites qui évitent des déformations trop importantes. Pour la Municipalité, l'objectif d'arboriser un maximum reste une évidence.
- M. Michel Equey, qui dit « ne pas être un grand fan » de la DGMR, relève que cette instance nous met devant le fait accompli environ 10 mois avant la mise en œuvre de la ligne de bus n° 58 ; il n'y a donc pas le choix de mettre en place les travaux d'aménagement nécessaires. Il souhaite connaître le surcoût de cette ligne de bus pour la Commune : une estimation a-t-elle été faite ?
- M. Michel Gruaz, Conseiller municipal, précise que la ligne n° 58 fera partie du bassin 4 pour lequel nous payons déjà aujourd'hui ; il s'agit de tous les transports publics du secteur Morges-Cossonay qui regroupe une soixantaine de localités. Le Canton refacture aux communes un montant de 30% des coûts qui sont à la charge des cantons, même si la Confédération paie une partie non négligeable. Nous n'allons donc pas payer spécialement aux TL, comme certaines communes qui versent effectivement des montants très importants pour bénéficier de ces prestations. Nous payons actuellement CHF 126'000.- pour le bassin 4 ; si cela devait augmenter de CHF 10'000.-, ce serait un maximum. M. Gruaz précise bien qu'il s'agit d'une estimation et rappelle qu'il y aura certainement des surcoûts dus au Covid et à la baisse importante des passagers durant plusieurs mois.
- M. Olivier Berthoud, Conseiller municipal, complète ces propos en expliquant que Vufflens-la-Ville fait effectivement partie du bassin d'une soixantaine de communes : quand il y a une amélioration dans une localité autre que la nôtre, nous payons le coût de cette amélioration. Cette fois-ci, nous allons payer le coût de cette amélioration, mais elle sera pour notre village. Ce serait donc une folie de renoncer à cet avantage.
- M. Hervé Bandini, Président, met en regard une diminution des coûts des transports scolaires qui permet de s'attendre à une balance en notre faveur.
- Dans le rapport de la Commission au sujet du WC public, M. Dominique Blanc n'a pas bien compris le premier des deux moyens mis en œuvre pour éviter des déprédations. S'il a saisi que le local se trouvera à proximité du garage des employés communaux, dont la présence sera dissuasive, l'autre moyen lui a échappé. Peut-on le lui rappeler ?
- M. Guillaume de Buren lui répond que les craintes liées aux déprédations et à la sécurité en général étaient présentes autour de la création d'un WC public. Il semblait donc important à la Commission

de relever que l'endroit choisi pour y installer un WC se trouve sur un lieu de passage, autrement dit sécuritaire.

- En complément, M. Hervé Bandini, Président, l'informe que la Commission a souligné que l'accès au WC sera limité automatiquement (fermeture nocturne).
- En qualité de membre de la Commission de la mobilité, Mme Martine Niicollerat remarque avec plaisir que, dans le projet soumis, les bus vont s'arrêter parallèlement au trottoir. Pour les bus qui vont continuer jusqu'à l'école, une solution identique serait vraiment favorable.
- M. Patrick Vigouret se dit favorable et heureux qu'une nouvelle ligne de bus soit créée. Cependant, sa crainte est la suivante : dès lors qu'il sera facile d'aller jusqu'à la gare de Cossonay-Penthalaz, est-ce qu'à terme cela ne remet pas en cause la gare de Vufflens-la-Ville ? Il espère se tromper...
- S'il ne peut pas parler pour les CFF dans 10 ou 20 ans, M. Michel Gruaz, Conseiller municipal, l'informe que la Régie fédérale garantit, à moyen terme, quatre courses par heure. Selon le groupe de travail de l'ARGdV et de l'ARCAM qui a étudié le sujet, la ligne n° 58 sera principalement utilisée par les gymnasiens et les écoliers. Il ajoute que la DGMR étudie par contre la possibilité que la ligne n° 56 n'aille plus jusqu'à Mex, mais chez Bobst.
- M. Olivier Duperrut, Syndic, ajoute que le P+R de la gare de Vufflens-la-Ville est toujours un sujet de discussion avec les CFF. Pourquoi les CFF investiraient-ils dans un P+R si, à plus ou moins long terme, la gare de Vufflens devait fermer ?
- « Ne faisons pas l'économie de l'attention ! » déclare M. Hervé Bandini, Président.
- M. Olivier Berthoud, Conseiller municipal, relève que l'activité développée par la zone industrielle représente un troisième élément important. La Municipalité restera cependant vigilante sur le point soulevé par M. Vigouret.
- M. Yves Trottet rappelle que la stratégie du Canton est de rapprocher les transports publics des lieux d'habitation et de travail des gens. A ce titre, nous ne sommes pas dans la crainte d'une fermeture de la gare de Vufflens-la-Ville.
- M. Joseph Vanderweckene déclare que, si le Conseil vote favorablement pour la souscription d'emprunts pour à peu près 1,2 million, il souhaiterait connaître l'évolution du plafond d'endettement ainsi que les impacts de ces mesures sur le plafond d'endettement.
- M. Olivier Berthoud, Conseiller municipal, l'informe que le plafond d'endettement pour la législature actuelle, qui est de 13 millions, est respecté. A titre informatif, bien que les comptes ne soient pas encore bouclés, les emprunts de 2018 à 2020 ont diminué de CHF 700'000.-. En 2018, la Municipalité a emprunté 2 millions pour le Bâtiment polyvalent, dont CHF 700'000.- d'emprunts ont été remboursés sur deux ans. La Municipalité va certainement encore emprunter 1,2 million pour se faire des subventions. M. Berthoud précise que l'on est tout à fait conforme à notre plafond d'endettement pour le futur.
- La parole n'étant plus demandée, M. Hervé Bandini, Président, clôt la discussion et procède au vote.

Adoption du préavis

Le préavis est soumis à l'adoption du Conseil communal qui :

LE CONSEIL COMMUNAL DE VUFFLENS-LA-VILLE

- vu le préavis municipal N° 2/2021 du 24 février 2021 ;
- ouï le rapport de la commission permanente chargée d'étudier cet objet ;
- ouï le rapport de la Commission des finances ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

DÉCIDE

d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 368'600.- pour :

1. La création de deux rampes d'accès au bus sur la route de Bovon au niveau de la Grande Salle, réfection de la zone Nord-Ouest de la Grande Salle et création d'un WC public.
2. D'autoriser la Municipalité à contracter un emprunt maximum de HF 368'600.- destiné à financer les investissements décrits ci-dessus.
3. D'amortir cet investissement sur une durée de 30 ans, les charges s'élèveront annuellement à CHF 16'000.- (amortissements et intérêts).

Le préavis N°2/2021 est accepté à l'unanimité.

Au nom de la Municipalité, M. Olivier Duperrut, Syndic, adresse ses remerciements aux deux Commissions dont le travail, la collaboration et les prises de position ont été très appréciés. Il remercie également les Conseillers d'avoir accepté unanimement les préavis.

M. Hervé Bandini, Président, quant à lui, se réjouit de voir les transformations dans le village durant les mois à venir.

9. FONDS SPÉCIAL DU CONSEIL : SITUATION À LA SUITE DE LA DÉCISION DU 12 JUIN 2019 RELATIVE À L'OCRTOI D'UN MONTANT À LA FSG VLV POUR SON 100^E « PROJET HÉRITAGE »

Les documents y relatifs ayant été adressés aux Conseillers, ils ne sont pas lus.

Afin de clarifier certains points, le Président résume néanmoins la situation. Premier volet : partant du constat que le projet initial de la table en bois – financé par le Fonds spécial du Conseil communal conformément à la décision prise en séance du 12 juin 2019 – n'est plus compatible avec l'aménagement de la nouvelle place de rencontre et de jeux du Marteley, il a paru plus judicieux de réaliser une installation sous forme de jeu pour les enfants, avec une symbolique liée à la gymnastique. Deuxième volet : le « cadeau empoisonné ». En effet, dans le cas où la proposition était acceptée, l'aménagement de ce jeu entraînerait un surcoût, qui devrait être absorbé par la Municipalité. Pour que ce cadeau en soit véritablement un et qu'il s'inscrive dans une utilisation avisée du Fonds en faveur des habitants du village, il est donc proposé que le Conseil prenne sur le fonds à sa disposition le complément également.

M. Samuel Berthoud, Vice-président de FSG de Vufflens-la-Ville, remercie le Président pour ces éclaircissements. En complément, il informe que le jeu en lui-même n'est pas particulièrement onéreux, mais que le surcoût est dû à la partie sécurisation du jeu, qui en double quasiment le prix. M. Berthoud annonce également qu'il se retire du vote étant donné sa position.

Discussion

- M. Guillaume de Buren déclare que cette proposition fait complètement sens, avec des liens évidents entre gym, jeux et zone d'activité.
- M. Hervé Bandini précise que la provenance des fonds sera indiquée. Une plaque explicative mentionnera que le Conseil communal a participé à l'héritage du 100^e de la FSG de Vufflens-la-Ville.

- Avec la projection d'un plan, M. Olivier Duperrut, Syndic, présente les trois zones de la future place de rencontre : 1) zone de détente arborisée, avec tables de pique-nique et jeux pour les tout-petits ; 2) zone skatepark ; 3) zone avec trois jeux centraux, pistes de pétanque, table de ping-pong, tables de pique-nique, bancs et arborisation complémentaire. Les travaux devraient être terminés à la fin juin.

Adoption de l'utilisation du Fonds spécial du Conseil communal

La proposition d'utilisation du Fonds spécial est soumise à l'adoption du Conseil communal qui :

LE CONSEIL COMMUNAL DE VUFFLENS-LA-VILLE

- accepte de ne plus lier le montant de CHF 4'000.- à la fourniture d'une table en bois, mais à un jeu pour les enfants ;
- accepte d'allouer un montant supplémentaire de CHF 7'000.- pour les travaux de fondation et de sécurité qui y sont liés.

L'utilisation du Fonds telle que proposée est acceptée à la large majorité moins une abstention et une récusation.

10. PRÉSENTATION ET SITUATION DU PROJET EXTRANET DU CONSEIL COMMUNAL

M. Hervé Bandini, Président, annonce que le pas est fait vers le « Conseil communal 2.0 » ! En effet, le projet Extranet, lancé il y a quelques mois, a bien avancé.

Une version pilote de la plateforme, développée par M. Pierre-André Vuilloud – co-fondateur et développeur senior de la société Inetis – a déjà pu être expérimentée par plusieurs membres du Conseil, désignés testeurs. Le Président leur adresse d'ailleurs ses remerciements pour leur collaboration et leurs retours positifs. Il rappelle que cet outil doit permettre d'améliorer le flux des informations ainsi que la transmission des informations à tous les niveaux des sujets du ressort du Conseil. L'objectif étant que le système soit pleinement opérationnel dès le début de la prochaine législature.

Le Président souligne que le dynamisme lié à l'outil facilitera grandement le travail en commissions, mais également de tout un chacun afin de préparer le prochain conseil en ayant rapidement accès aux préavis et, à terme, aux rapports des commissions ad hoc. En effet, découvrir un rapport par oral n'est pas un exercice facile, surtout lorsqu'il s'agit de sujets pointus. Le but étant aussi de gagner du temps sur le processus de transmission (dépôt, envoi par poste, etc.) et de faciliter l'archivage des documents.

La parole est ensuite donnée à M. Pierre-André Vuilloud, développeur, qui présente la plateforme digitale en « conditions réelles » : l'Extranet du Conseil est projeté à l'écran afin de faire une démonstration de l'outil et d'illustrer ses fonctionnalités. A cet égard, M. Vuilloud souligne qu'il s'agit d'une programmation sur mesure qui peut évoluer dans le temps ; très simple dans sa gestion au départ, mais qui peut toutefois être utilisée comme digitalisation d'autres processus en rapport avec le Conseil. Il précise également que des notifications par e-mail sont envoyées aux Conseillers lorsque de nouveaux documents sont déposés sur la plateforme.

Discussion

- M. Dominique Blanc se réjouit que la diffusion de l'information soit plus aisée et rapide. En effet, il regrettait, jusqu'à présent, de devoir attendre de recevoir la version papier pour être mis au courant d'un préavis et, d'autre part, de ne pas pouvoir interagir, en amont, avec les membres de la

Commission chargée d'étudier l'objet en question. Il relève aussi que cet outil sera également utile aux Commissions pour fixer des réunions de travail en interne ainsi qu'avec la Municipalité.

- Moyennant qu'un préavis ne puisse pas être rendu public avant d'être approuvé par la Municipalité, M. Hervé Bandini, Président, confirme que l'idée est que les membres du Conseil puissent en disposer plus rapidement ; le Règlement le permettant déjà, ils pourront ainsi adresser directement leurs questions à la commission ad hoc.
- M. Mario Ferrari, qui a fait partie du panel des testeurs, souhaite des informations supplémentaires concernant la société Inetis. De plus, qu'en est-il du suivi informatique sur le long terme, si des modifications de la plateforme sont nécessaires ?
- M. Hervé Bandini, Président, lui répond que le choix s'est porté sur la société Inetis parce qu'elle s'occupait déjà du site internet de la Commune. Il relève aussi le côté « archi-local » de l'entreprise, sa disponibilité et, par conséquent, sa réactivité. Il rappelle toutefois que ce choix a été effectué par la Municipalité.
- M. Olivier Duperrut, Syndic, souhaite savoir si la Municipalité aura droit à des accès afin de pouvoir accélérer le processus de diffusion en y déposant directement des documents ou s'il faudra toujours passer par la secrétaire/le Président.
- « Techniquement oui, mais... » répond M. Hervé Bandini, Président, qui précise toutefois qu'il s'agit de l'outil de travail du Conseil. Il passe la parole à M. René Parrat, qui connaît bien les questions liées à la gouvernance d'une plateforme telle que celle-ci.
- M. René Parrat relève en effet l'importance d'organiser une stratégie de gouvernance autour de cet outil. Sur le fond, l'autorité exécutive est celle qui émet, donc c'est elle qui diffuse l'information et dicte quand elle va la diffuser. Dès le moment où la Municipalité a adopté un préavis, elle part du principe qu'il n'est pas sous embargo et qu'il va être diffusé avec les moyens mis à disposition (soit par la poste soit par la poste et le support informatique). En pratique, on observe que, lorsqu'il existe des systèmes Extranet, les communes ont convenu avec le bureau du Conseil que la Municipalité a la possibilité d'injecter directement le préavis sur l'Extranet, à disposition exclusivement des membres du Conseil communal. Il n'est donc pas encore accessible sur le site internet officiel de la commune, puisqu'un travail technique doit être fait. On trouve, dans certaines communes, un système totalement ouvert : dès le moment où la Municipalité a déposé son préavis, les informations sortent et le travail politique se fait. A l'expérience, M. Parrat estime que le travail du Conseil communal doit toujours être légèrement prioritaire par rapport au reste afin d'éviter que l'information soit diffusée trop vite et qu'un Conseiller soit interpellé sur un sujet dont il n'a pas encore pris connaissance. En effet, dans certaines grandes institutions, le « matraquage » politique se fait dès le moment où il y a un préavis, ce qu'il faut être en mesure d'organiser, de gérer. Toutefois, l'avantage d'une information rapide, bien diffusée et maîtrisée est de permettre aux Conseillers qui sont intéressés par un objet sans être membres d'une commission d'intervenir suffisamment tôt afin de poser des questions, d'obtenir des réponses... et d'alléger, à terme, le travail parlementaire. Il faut donc trouver « la bonne fusée » !
- Concernant la demande de complément d'informations sur la société Inetis, M. Pierre-André, Vuilloud, développeur, précise que l'agence, qui a 16 ans d'existence, est composée d'une équipe de huit personnes, dont deux dirigeants. Inetis fabrique des systèmes, tels que les guichets électroniques pour les offices AI, les plateformes chèques emploi du Canton de Vaud, etc., et développe des sites web. Dans le package, il y aura évidemment un contrat de maintenance, basé sur l'open source, ce qui signifie que le code du système appartient au Conseil communal et peut être repris par n'importe quel autre développeur/informaticien.
- M. Nicolas Pittet souhaite savoir si un cahier des charges comprenant des objectifs a été fixé au départ. Il considère que la création de l'Extranet est une très bonne initiative et relève que la plateforme pourra être enrichie au fur et à mesure des collaborations, avec la Municipalité notamment.

- M. Hervé Bandini, Président, l'informe que le premier cahier des charges a été établi en collaboration avec les personnes qui utilisent l'interface tous les jours, sur l'impulsion de certains Conseillers qui ont de l'expérience dans le domaine. De plus, il a personnellement eu l'occasion de voir fonctionner l'Extranet de la Commune d'Epalinges, grâce la secrétaire du Conseil qui lui a présenté la plateforme l'été dernier.
- M. Olivier Duperrut, Syndic, souligne que, lors de la discussion de départ, il a été demandé que le système soit évolutif afin d'y apporter les améliorations nécessaires au besoin.
- M. Quentin Riva souhaite savoir si cet outil permettra de faire des recherches ? Par exemple, s'il tape le mot-clé « DGMR » (!), est-ce que tout va sortir ?
- M. Pierre-André, Vuilloud, développeur, répond que, pour le moment, on peut faire des recherches sur les documents, mais pas à l'intérieur des documents.
- M. Yves Trottet demande si l'interface aura une fonction d'archivage.
- M. Pierre-André, Vuilloud, développeur, lui répond par l'affirmative : il y a effectivement un bouton « Archives » qui ouvre les années précédentes.
- Au sujet des objectifs de l'Extranet qu'il a mentionnés ci-dessus, M. Nicolas Pittet entendait demander si cet outil est envisagé en tant qu'espace collaboratif et référentiel, qui pourrait contenir, par exemple, toute la documentation officielle.
- Réponse pratique de M. Pierre-André, Vuilloud, développeur, qui lui montre l'endroit dédié aux documents généraux sur l'Extranet.
- En matière de gestion publique, M. René Parrat met en garde quant à la conservation de certains documents, dit « probants », qui doivent être conservés de manière physique. La Municipalité doit le faire pour son organisme, tout comme le Conseil communal pour ses propres documents. Se pose désormais la question, pour les archivistes, de la conservation numérique de toutes les données : en effet, avec la digitalisation, l'information est de plus en plus stockée et il faut pouvoir la trier et la ressortir comme élément numérique probant. M. Parrat relève encore une autre problématique qui concerne les doublons entre le site internet de la Commune et l'Extranet du Conseil qu'il faudra résoudre en jouant avec des liens.
- M. Hervé Bandini, Président, confirme que l'utilisation de la plateforme ne fait pas l'économie de ce que l'on a l'obligation de faire et rappelle, à cet égard, que le Préfet contrôle chaque année les registres du Conseil communal. Pour clore le débat, il souligne que l'Extranet est un outil qui incarne un objectif de simplification et d'amélioration et adresse ses sincères remerciements à M. Vuilloud et à son équipe.

11. DIVERS ET PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

- Mme Anne Pichard salue ce qui se fait autour de la place à vivre du Marteley. Serait-il envisageable d'y installer une caissette avec le journal 20 Minutes ?
- M. Eric Maeder, Conseiller municipal, rappelle qu'il existait des caissettes à cet endroit, mais qu'elles ont disparu aux alentours de 2009-2010 suite à l'arrêt de la distribution.
- M. Samuel Berthoud regrette l'absence de lignes sur la piste de course en tartan.
- M. Olivier Duperrut, Syndic, l'informe que le marquage sera fait dès que les beaux jours reviendront. Il y a eu de nombreux soucis de qualité du matériau et de déprédations avec cette piste.
- M. Hervé Bandini, Président, glisse qu'au sein des Conseillers, un groupe de bénévoles est particulièrement habile en peinture... !

CLÔTURE

La parole n'étant plus demandée, le Président, M. Hervé Bandini, clôt la séance en remerciant l'assemblée de sa confiance et de sa bonne collaboration et lui donne rendez-vous pour la prochaine séance **le mercredi 9 juin 2021 à 20h.**

La séance est levée à 22h25.